

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3519

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3519**

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Convention 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire communautaire (3,6 M€ collectés en 2010 et 4,1 M€ collectés en 2011) et un office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

L'agglomération lyonnaise est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (deuxième destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une croissance régulière, notamment au niveau de la clientèle étrangère.

Le tourisme représente environ 25 000 emplois sur le territoire de la Communauté urbaine et génère des retombées économiques conséquentes : 4,5 millions de nuitées dans les hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces, etc.

La politique touristique communautaire se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :

- Axe n° 1 - Tourisme d'affaires

L'objectif est de conforter l'agglomération lyonnaise comme la deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur la légitimité scientifique, médicale, les pôles de compétitivité et les filières d'excellence du territoire.

- Axe n° 2 - Tourisme d'agrément

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour en lien, notamment, avec le développement des compagnies aériennes à bas coût.

- Axe n° 3 - Tourisme de proximité

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de l'agglomération lyonnaise soient "touristes" et "consommateurs" d'activités de loisirs dans leur propre agglomération.

Le programme d'actions de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique de la Communauté urbaine.

Eléments de bilan 2012 :

L'année 2012 a été marquée par une légère progression de la fréquentation des points d'accueil touristiques de l'Office du tourisme (495 000 visiteurs contre 492 000 en 2011, soit + 1 %) et l'ouverture pérenne d'un point d'information touristique dans le quartier du Vieux Lyon. A noter que plus d'un visiteur sur 2 se rendant au pavillon d'accueil de l'Office du tourisme est un visiteur étranger.

118 000 visiteurs ont réalisé une visite guidée proposée par les guides de l'Office du tourisme en 2012 parmi les 64 thèmes de visites patrimoniales et insolites. A noter le succès croissant des visites proposées dans différentes communes de la Communauté urbaine qui ont attiré plus de 2 200 visiteurs.

La vente de "Lyon city cards", le pass touristique et culturel proposé par l'Office de tourisme, a connu une progression de 34 % avec 16 652 cartes vendues et la montée en puissance du réseau des revendeurs.

La nouvelle version du site internet Lyon-France.com, plus interactive, a attiré 1,5 millions de visiteurs, soit une hausse de 27 % par rapport à 2011. Le site internet monweekendalyon.com, dédié aux loisirs des grands lyonnais, affiche également une importante progression, avec près de 400 000 visiteurs en 2012 (+ 47 %).

Sur le segment du tourisme d'agrément, les actions de promotion ont été ciblées en priorité auprès du grand public en France et en Europe, avec la seconde édition de la tournée promotionnelle "Only Lyon on Tour" qui a fait étape dans 10 grandes villes françaises et européennes (Lyon, Barcelone, Madrid, Rome, Strasbourg, Genève, Paris, Francfort, Londres, Bruxelles). Plus de 300 000 personnes ont été accueillies sur le village de la tournée (+ 50 % par rapport à l'édition 2011).

315 professionnels du tourisme (agences réceptives, tour-opérateurs, etc.) ont été reçus en voyages d'information et de promotion (Eductours), tandis que 216 journalistes ont été accueillis par le service presse de l'Office du tourisme générant 276 articles dans la presse nationale et internationale.

Par ailleurs, une campagne d'affichage de grande envergure pour la promotion de la destination a été déployée en avril, mai et septembre 2012 dans de nombreuses stations du métro à Paris.

Sur le segment du tourisme d'affaires, les actions de prospection et de promotion menées par les équipes du Bureau des congrès et des salons, en lien avec les sites d'accueil, ont généré 260 000 journées-congréssistes, ce qui représente par rapport à 2011 une hausse d'environ 40 % des journées-congréssistes gagnées sur des événements (hors événements sportifs).

Programme d'activités 2013 :

On notera plus particulièrement dans le cadre du programme d'actions proposé par l'Office du tourisme en 2013 :

- la mise en œuvre de nouvelles actions visant à optimiser la qualité de l'accueil des touristes dans l'agglomération. L'Office du tourisme sera ainsi présent sur un nouveau point d'accueil touristique à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et développera un système d'accueils labellisés dans des lieux stratégiques du territoire,
- la poursuite des opérations de promotion auprès des professionnels du tourisme d'agrément (agences réceptives, tours opérateurs), en particulier sur les marchés internationaux lointains (Etats-Unis, Corée du Sud, Chine, Dubaï, etc.),
- le renforcement du service de presse de l'Office du tourisme avec pour objectif de générer davantage de retombées presse qui s'affirment comme un vecteur très efficace de notoriété et de promotion pour la destination,
- l'intensification, dans un contexte national et international très concurrentiel, des démarches de prospection sur les grands congrès associatifs, avec notamment la mise en place d'un programme "ambassadeurs" destiné à appuyer les porteurs de projets scientifiques et économiques locaux,
- le renouvellement de la mise en œuvre du dispositif "Lyon Welcome attitude" pour l'accueil des salons professionnels générant des flux de visiteurs nationaux ou internationaux importants dans l'agglomération,
- la promotion de l'offre touristique de l'ensemble du territoire : site web "Mon weekend à Lyon", visites guidées "Grand Lyon", diffusion d'un guide-cartographie des loisirs sur le territoire de la Communauté urbaine,

- le développement des partenaires avec les organisateurs de manifestations culturelles ou sportives locales.

Charges	Budget 2012 avec subvention complémentaire (en €)	Budget 2013 (en €)	Variation (en %)	Produits	Budget 2012 avec subvention complémentaire (en €)	Budget 2013 (en €)	Variation (en %)
dépenses opérationnelles	2 020 281	1 624 600	- 20	Communauté urbaine de Lyon, dont :	4 847 174	4 525 300	- 7
frais de personnel	3 748 875	3 975 000	6	. subvention globale (avec subvention complémentaire)	4 759 000 (= 4 459 000 + 300 000)	4 459 000	- 6
frais généraux	833 996	965 000	16	. quote-part subvention 2011*	58 383	66 300	14
frais financiers	22 324	13 100	- 41	. quote-part subvention 2010*	29 791		- 100
frais exceptionnel	1 000	-	- 100	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	45 000	45 000	-
				ressources propres dont :	1 739 240	2 009 900	16
				. cotisations	409 680	450 000	10
				. participations	143 000	40 000	- 72
				. commissions LYONRESA	100 510	90 000	- 10
				. ventes boutique	70 000	90 000	29
				. ventes City cards	300 150	600 000	100
				. ventes visites guidées	696 000	720 000	3
				. ventes nouveaux espaces et publicités	19 900	19 900	-
Total	6 626 476	6 577 700	- 1	Total	6 631 414	6 580 200	- 1

* quote-part subvention 2010 : par délibération n° 2010-1236 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2010.

* quote-part subvention 2011 : par délibération n° 2011-2015 du 7 février 2011, le Conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 167 500 € pour l'exercice 2011.

Les quotes-parts indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent à l'amortissement de ces subventions d'équipement.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 4 459 k€ pour l'exercice 2013. Pour mémoire, la Communauté urbaine a versé une subvention de 4 459 k€ en 2012 pour le programme 2012 de l'Office du tourisme et une subvention pour son programme d'action complémentaire d'une valeur de 300 k€.

Conformément à l'article 6 de la convention 2013, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, de la demande d'acompte,

- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par monsieur le

commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par monsieur le comptable de l'association,

- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception, par la Communauté urbaine, de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de la subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'activités 2013 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon annexé à la convention,

b) - l'attribution d'une subvention de 4 459 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2013,

c) - la convention 2013 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante à la subvention d'un montant de 4 459 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 95 - opération n° 0P04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.